

**ORGANISATION DE LA FILIERE PAR EQUIPE DU COMITE  
REGIONAL BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE**

**LA DRE**

**Les catégories :**

Femmes Arc Classique

Femmes Arc à Poulies

Hommes Arc Classique

Hommes Arc à Poulies

La mixité, pour la composition des équipes est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » tir qualificatif et matches

**Montante/Descendante**

Le nombre d'équipes engagées doit être **au maximum 8 dans chacune des catégories.**

Les équipes doivent participer aux 3 épreuves DRE TAEI avec finales.

Les équipes sont composées de 3 archers au minimum et de 4 au maximum.

Un club ne peut engager qu'une équipe par catégorie.

**Pour la saison 2022 :**

- ◆ Les équipes ayant participé à la DRE 2019 (hormis celles touchées par la descente en DR).
- ◆ La ou les équipes descendant de D2 et de DNAP
- ◆ La ou les équipes montant de DR
- ◆ Les clubs ayant des équipes engagées en D1, D2, ou DNAP pourront engager une équipe en DRE **en application du règlement fédéral (paragraphe C.3.3 tir sur cibles extérieures).**

◆ **Le titre régional**

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de la DRE est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la finale nationale des DR. Un club ayant 1 équipe en D1 ou D2 ou DNAP peut être champion de la DRE mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DRE, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

## **Déroulement**

Montante / Descendante (voir règlement Français)

## **Attribution des points sur chaque manche**

### **Groupe de 1 à 4 équipes**

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
10 points	6 points	3points	1 point

### **Groupe de 5 à 8 équipes**

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>
20 points	16 points	12 points	9 points	6 points	4 points	2 points	1 point

## **Cas d'égalité :**

- **A l'issue du tir de qualification** (arc classique et arc à poulies)
  - Au plus grand nombre de 10 (10 et X) des 3 premiers archers de l'équipe.
  - Au plus grand nombre de X
  - Par un tir de barrage (cf. article B.6.20.2 règlement international)
- **A l'issue d'un match**
  - Il sera procédé à un tir de barrage de 3 flèches (1 flèche par archer).
- **A l'issue d'une manche**
  - Arc classique**
    - Total des points sets de la manche.
    - Meilleur score des qualifications
    - Vainqueur du match opposant les 2 équipes.
  - Arc à poulies**
    - Total des points match (sans les scores de barrage).
    - Tir de barrage pour départager les équipes
- **A l'issue du classement final (arc classique et arc à poulies)**
  - Cumul des scores des qualifications sur le 3 manches
  - Vainqueur du match ayant opposé les 2 équipes sur la manche finale
  - Si l'égalité persiste tir de barrage.

## **LA DR**

### **Finalité de la DR :**

De mettre en place un objectif sportif dans le club.

D'accéder à la Division Régionale Excellence.

### **Les catégories :**

Femmes Arc Classique

Femmes Arc à Poulies

Hommes Arc Classique

Hommes Arc à Poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories **1 personne de sexe différent par catégorie.**

**Le TAEI est la discipline de référence. Il est obligatoire participer à 3 TAEI dont le BFC.**

Les équipes s'engageant en DR devront faire remplir et signer par l'arbitre responsable une « fiche résultats club » qui leur sera adressée par la commission sportive.

**A l'issue de chaque compétition auxquelles les équipes DR ont participé, le club devra faire parvenir par mail les 3 meilleurs résultats à Gilles Collin.**

**La feuille récapitulative signée par les arbitres reste néanmoins obligatoire, elle est à retourner au plus tard 31 juillet.**

**Le titre régional : Néant**

**L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la DR accède à la DRE pour la saison suivante.**